

**Dossier de demande de modification
d'un Diplôme interuniversitaire**

DIU de Formation des professionnels en Hospitalisation A Domicile

Circuit de validation :

1/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :

24 juin 2015

2/ Date de passage au Conseil de collégium :

3/ Date de passage au Conseil de la Formation :

4/ Date de validation au Conseil d'Administration :

24 juin 2015

I - Fiche récapitulative

Date d'ouverture prévisionnelle :

Novembre 2015

Composante(s) assurant la responsabilité
pédagogique de la formation :

UFR de Médecine de Nancy Université de Lorraine

UFR de Médecine Besançon

Nom du Responsable pédagogique de la formation :

UFR de Médecine de Nancy Université de Lorraine

Pr. Pierre FEUGIER, (collaborateur Pr. Gilbert THIBAUT)

UFR de Médecine Besançon

Pr. Régis AUBRY

Composante assurant la responsabilité
administrative (inscription des étudiants,
conventions ou contrats de formation, etc...) :

Les inscriptions se font dans l'Université où les candidats se
présentent. La formation aura lieu tous les ans ou un an
sur deux en fonction du nombre d'inscrits

II - Description générale du projet

Cette demande de modification ne constitue qu'un aménagement national qui fait suite à un travail de réflexion mené par l'ensemble des partenaires universitaires, professionnels et scientifiques impliqués dans le développement de l'hospitalisation à domicile.

Les différentes universités engagées dans ce diplôme sont :

- Nancy
- Besançon

II – 1 Objectifs de la formation

L'hospitalisation à domicile (HAD) concerne des malades atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables qui en l'absence d'un tel service, seraient hospitalisées en établissement de santé. Définition de l'HAD conformément aux dispositions de la circulaire n° DH/E02/2000/205 du 30 mai 2000. L'HAD permet d'éviter et/ou de raccourcir les durées d'hospitalisation conventionnelle et a pour objectif d'améliorer la coordination des interventions à domicile.

L'objectif de la formation est de proposer un enseignement théorique et pratique sur les interventions des professionnels en HAD, en interface avec les hôpitaux, les autres services sanitaires et les services médicosociaux et sociaux intervenant à domicile. Cette formation permet d'intervenir auprès des populations d'adultes, d'enfants et de parturientes. Elle prend également en compte les aspects organisationnels, psychosociaux et éthiques de ces types d'exercice professionnel à domicile.

Ce diplôme doit permettre aux médecins prescripteurs d'HAD, aux professionnels de santé, aux acteurs sociaux d'intervenir, efficacement en coordonnant les soins et les aides auprès des patients admis en HAD.

Au terme de cet enseignement, l'étudiant devra avoir une parfaite connaissance :

- Des textes réglementaires fondateurs des HAD dans leur diversité
- De l'inscription de l'HAD dans son contexte territorial
- Des partenaires professionnels libéraux, structures sanitaires médicosociales et sociales
- Des missions opérationnelles de l'HAD dans le parcours de soins notamment l'étape d'évaluation médico psycho sociale, la sécurisation et coordination du parcours de soins de la graduation des interventions et l'organisation du partage de l'information
- Des spécificités soignantes et organisationnelles des prises en charge en HAD polyvalente notamment le parcours soins palliatifs

- Du circuit des médicaments, des DM, DASRI et autres matériels en HAD
- De la démarche qualité sécurité des soins dans les établissements d'HAD

II – 2 Positionnement de la formation au sein de l'offre globale de l'université ; positionnement par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

- ➔ *Comment cette formation se positionne-t-elle au niveau de l'offre de l'UL ? S'intègre-t-elle dans une logique de filière ? Cette formation a-t-elle vocation à se transformer à terme en diplôme d'état ?*
- ➔ *A quel besoin répond-elle ? Quel est son positionnement : sur un territoire, régional, national... ? Répond-elle à une demande de branche professionnelle ? Existe-t-il des formations équivalentes ?etc.*

Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet, vous pouvez contacter : dfoip-etude-marche@univ-lorraine.fr

La demande de modification du DIU existant résulte de la réflexion menée par les responsables de diplômes équivalents développés dans d'autres villes universitaires.

Un autre DIU équivalent existait dans le grand Est organisé par Nancy et regroupant les autres villes universitaires de Besançon Dijon Reims Strasbourg.

L'enseignement se déroulera sous forme de 4 séminaires qui seront réalisés :

- à Nancy en novembre et mai de l'année universitaire en cours,
- à Besançon en mars de l'année universitaire en cours,
- à Paris en janvier de l'année universitaire en cours.

Chaque séminaire est constitué de 3 jours d'enseignement les mercredis, jeudis et vendredis.

Ce regroupement avec la faculté de Besançon présente un certain nombre d'avantages :

- L'enseignement est coordonné et harmonisé
- Tous les candidats désireux de suivre l'enseignement sur l'HAD sont inscrits à un seul diplôme et non pas dispersés sur des diplômes identiques organisés sans concertation préalable
- Les déplacements des enseignants sont réduits contribuant à une réduction des dépenses.

II – 3 Inscription au RNCP

→ Une inscription au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) est-elle envisagée au-delà du délai minimal de fonctionnement de 3 ans ?
Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet, vous pouvez contacter : dfoip-rncp@univ-lorraine.fr

Envisagée dans le cadre du DPC

II – 4 Publics visés

Pré-requis et niveau d'entrée requis :

Peuvent s'inscrire au DIU sous réserve de l'autorisation écrite du Directeur de l'enseignement. Les :

- Titulaires d'un diplôme français de Docteur en médecine ou étrangers titulaires d'un diplôme équivalent,
- Cadres de santé d'HAD
- Titulaires d'un diplôme de Sage-femme,
- Internes en médecine inscrits en 3^{ème} cycle d'études médicales,
- Titulaires du diplôme de Masseur kinésithérapeute,
- Titulaires du diplôme d'Infirmier,
- Tout acteur sanitaire et social au vu de ses motivations et remplissant les conditions d'accès à l'université et après accord des responsables ou coordonnateurs locaux.

Type de public :

- | | |
|--|------------------------------------|
| ☒ Formation initiale
☒ Formation Continue
☐ Formation par Apprentissage | <u>Autres publics (précisez) :</u> |
|--|------------------------------------|

Attention : une demande d'ouverture à l'apprentissage n'est possible qu'après inscription au RNCP (donc après une mise en œuvre probante durant 3 années).

II – 5 Niveau de la formation

- ☐ Niveau III (bac+2)
- ☐ Niveau II (bac+3/bac+4)
- ☒ Niveau I (bac+5)

II – 6 Débouchés (métier ou formation)

Métiers visés	Code ROME
Médecin coordonnateur d'HAD	J1102
Infirmière coordinatrice d'HAD	J1506
Infirmière soignante	J1506
Sage-Femme	J1104
Responsable administrative d'une structure d'HAD	K1403
Kinésithérapeute affecté à une structure d'HAD	J1404

Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet (code ROME, poursuite d'études), vous pouvez contacter : soip-contact@univ-lorraine.fr

II – 7 Partenariats envisagés

- Quels partenariats internes (laboratoires,...) et externes sont envisagés ?
- Quel est leur degré de finalisation ?

- IRR (Institut Régional de la Réadaptation),
- FNEHAD
- CHRU NANCY
- SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile),
- Pharmaciens hospitaliers et d'officine,
- Autres HAD Lorraines,
- ARS Grand EST

Joindre dossiers et lettres d'intention

II – 8 Equipe de formation

UFR de Médecine de Nancy Université de Lorraine : Enseignants de l'Université de Lorraine

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement
Pierre FEUGIER	PU PH	Faculté de Médecine Nancy
Gilbert THIBAUT	Collaborateur adjoint	Faculté de Médecine Nancy

UFR de Médecine de Nancy Université de Lorraine : intervenants professionnels

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement
Sophie SIEGRIST	Professeure	Faculté de Médecine Nancy
Cécile DI SANTOLO	Médecin coordonnateur	Nancy
Eric FOSSIER	Médecin	FNEHAD
Claire PRATELLI	Pharmacien	HADAN
Emmanuelle BOSCHETTI	Pharmacien	CHRU Nancy
Béatrice FRECON	Déléguée nationale	FNEHAD

UFR de Médecine Besançon

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement
Régis AUBRY	Professeur	Faculté de Médecine Besançon

Proportion d'heures assurées par des enseignants de l'université : 50%

Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : 50 %

III – Organisation de la formation

III – 1 Liste des unités d'enseignements proposées

La formation comporte un enseignement théorique de 77h organisé de novembre à mai et réparti comme suit :

- 7 modules répartis en 4 séminaires :
 - 3 séminaires de 3 jours et 1 séminaire de 2 jours, les mercredis, jeudis et vendredis (2 à Nancy, 1 à Paris, 1 à Besançon)
- 1 module optionnel d'une demi-journée de préparation des mémoires sur une journée en mai. L'objectif est une aide à la préparation des mémoires avec :
 - Gestion des connaissances en santé (les besoins de recherche d'information des candidats pour la réalisation de leur mémoire seront pris en compte)
 - Apprentissage de la recherche documentaire et bibliographique de l'organisation de systèmes de veille documentaire (Pub Med, portail documentaire <http://www.recherchesante.fr>)
- Un mémoire écrit (40 heures de travail) à présenter oralement
- Un stage (35h) de 5 jours dans une structure d'HAD autre que sa propre structure.

Les cours en présentiel sont complétés par la mise à disposition des documents en ligne.

Indiquez la liste des Unités d'Enseignements proposées :

N° UE	Intitulé de l'UE	Responsable UE	
Module 1	L'HAD dans son contexte institutionnel Nancy	Pr. Pierre FEUGIER Dr. Cécile DI SANTOLO	Nb h CM : 7 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
Module 2	Le patient en HAD, une prise en charge pluridisciplinaire, pluriprofessionnelle et un parcours coordonné	Pr. Pierre FEUGIER Dr. Cécile DI SANTOLO	Nb h CM : 7 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
Module 3	Les partenariats entre l'HAD, les professionnels et les structures sanitaires, médico-sociales et sociales	Pr. Pierre FEUGIER Dr. Cécile DI SANTOLO Dr. Eric FOSSIER	Nb h CM : 7 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
Module 4	Les spécificités des prises en charges en HAD polyvalente	Pr. Pierre FEUGIER Dr. Cécile DI SANTOLO Dr. Eric FOSSIER	Nb h CM : 21 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
Module 5	Les soins palliatifs et HAD, Symptômes inconfortables en fin de vie et leurs traitements, Sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès en HAD, réflexions éthiques	Pr. Régis AUBRY	Nb h CM : 21 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
Module 6	Qualité et sécurité des soins en HAD	Pr. Pierre FEUGIER Dr. Cécile DI SANTOLO	Nb h CM : 7 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
Module 7	Pharmacie et logistique en HAD Nancy	Pr. Pierre FEUGIER Dr. Cécile DI SANTOLO	Nb h CM : 7 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
Stage			35h
Total			Nb h CM : 77 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :

Ajoutez l'annexe 1 : fiches UEs à compléter (une fiche par UE)

III – 2 Organisation administrative de la formation

***Administrative :**

Pour chaque faculté de médecine participant à ce DIU, une personne sera chargée de l'organisation administrative et de la responsabilité pédagogique du diplôme.

A Nancy, la personne sera le Professeur Pierre FEUGIER en collaboration avec le Pr Gilbert THIBAUT et le Dr Cécile DI SANTOLO

Il aura la charge :

- D'organiser les plannings, réservations de salles et autres aspects logistiques,
- De diffuser le calendrier et les mises à jour aux enseignants et aux étudiants,
- D'organiser le travail de communication autour du diplôme (Rencontres, congrès, publications).

IV - Evaluation

IV – 1 Modalités de contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances comporte :

1. Une épreuve écrite de 3h à la fin du dernier séminaire portant sur le contenu de l'ensemble de l'enseignement. Les responsables de chaque enseignement proposent 1 à 2 questions qui sont traités sur des copies distinctes pour être adressées aux correcteurs. La note globale intègre la moyenne des notes attribuées à chaque question et est exprimée sur 20.
2. Un mémoire remis au jury 15 jours (mi-septembre) avant la soutenance. Les soutenances sont organisées sur 1 journée où tous les étudiants doivent participer.
3. Admission : l'admission est prononcée si l'étudiant a satisfait aux obligations suivantes :
 - Assiduité aux cours contrôlée par les signataires des étudiants durant les 4 séminaires,
 - Rédaction et soutenance du mémoire,
 - Obtenir une note qui ne soit pas inférieure à 8/20 aussi bien pour l'épreuve écrite, que pour la soutenance du mémoire (dans le cas contraire les étudiants sont invités à se réinscrire l'année suivante),
 - Obtenir une note finale qui ne soit pas inférieure à 10/20 (50% revenant à l'épreuve écrite, 50% au mémoire)

Les candidats qui n'auraient pas validé une ou plusieurs épreuves et qui se réinscriraient au DIU l'année suivante, garderont le bénéfice des épreuves pour lesquelles ils ont obtenu la moyenne et bénéficieront d'une exonération des frais pédagogiques.

4. Il y a une session d'examen par an.

→ Indiquez pour chaque UE les modalités de contrôle, les coefficients appliqués et les modalités de validation du diplôme

N° UE / N° EC	Intitulé	Coef.	Compensation	Session		MCC*	
			Oui/Non	1 (ou unique)	2	Mode de contrôle	Type
UE 1	Cf ci-dessus						
EC 1-1						_____	_____
EC 1-2						_____	_____
EC 1-3						_____	_____
UE 2							
EC 2-1						_____	_____
EC 2-2						_____	_____
EC 2-3						_____	_____
UE 3							
EC 3-1						_____	_____
EC 3-2						_____	_____
EC 3-3						_____	_____
UE 4							
EC 4-1						_____	_____
EC 4-2						_____	_____
EC 4-3						_____	_____

La compensation peut-elle s'appliquer au diplôme ?

☐ Oui

☐ Non

Des conditions d'assiduité s'appliquent-elles ?

☐ Oui

☐ Non

IV – 2 Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.

FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
Professeur	Régis AUBRY (Besançon)
Professeur	Pierre FEUGIER (Nancy)
Professeur	Gilbert THIBAUT (Nancy)
Docteur	Cécile DI SANTOLO (Nancy)

IV – 3 Evaluation des enseignements

→ Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement des acquis dans l'environnement de travail,...

V – Détermination du coût de la formation et du tarif applicable

L'annexe 2 permet de déterminer le coût de la formation et ensuite, par simulations, de définir le tarif de la formation et le seuil d'ouverture (le tarif de la formation est déterminé sur la base du coût de la formation par apprenant, auquel on ajoute une marge).

Le tarif du diplôme d'université est unique, quel que soit le public visé. Un tarif différent peut être envisagé si les prestations sont différentes selon les publics visés (à justifier alors).

Le tarif s'entend hors droits universitaires, qui s'ajouteront en fonction du niveau de la formation :

- niveau licence (jusqu'à bac+3) : égal au droit licence national
- niveau master (jusqu'à bac+5) : égal au droit master national

Tarif de la formation proposé :

1200 € tarif formation initiale
2200 € tarif formation continue

Seuil d'ouverture proposé :

12 étudiants proposés

Joindre l'annexe 2 dûment complétée

Une annexe définitive doit être réalisée chaque année afin de vérifier l'équilibre financier de la formation ; elle doit servir également à fixer le tarif de l'année N+1.
La formation fera également l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements, au même titre que les diplômes nationaux.